LA CROISILLE-SUR-BRIANCE

L'école restera à quatre jours et demi

Le conseil municipal de La Croisille-sur-Briance s'est réuni ce jeudi 1er mars et a pris les décisions suivantes : vote du compte de gestion et administratif du maire sur le budget principal 2017 avec un résultat de clôture positif de + 104.494,84 €; vote du compte de gestion et administratif de du maire sur le budget de l'eau 2017 avec un résultat de clôture positif de + 109.968,50 €; vote du compte de gestion et administratif du maire sur le budget de l'assainissement 2017 avec un résultat de clôture positif de + 28.449,59 €.

Le maintien à l'école primaire Georges-Guingouin de La Croisille de la semaine de 4 jours et demi (5 matinées de travail) et des ateliers des temps d'activités périscolaires de la municipalité pour l'année scolaire 2018-2019 ont également été adoptés. L'approbation sans réserve de la charte révisée 2018-2033 du parc naturel de Millevaches en Limousin a été votée ainsi que l'autorisation donnée au maire de déposer une demande de subvention pour des travaux routiers sur la route du Généralde-Montréal au conseil départemental.

BUJALEUF

Moment de détente au lac Saint-Hélène



To

C'e reau mais prop aprè nées En

etre
à fa
d'ur
touj
sait
cisic
dive
gen
avan
pe
boi
con

mer à E la c mu pou ges sup

> con To êtr aid nai dér na Bri

D act la fin

for